**RÉSOLUTION D’ENGAGEMENT POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ   
DANS LE CADRE DE LA COP15** (MODÈLE)

**Résolution d’engagement de** [nom de votre organisation] **d'agir concrètement dans le contexte de la COP15 pour vivre en harmonie avec la nature, arrêter le déclin de la nature et freiner la perte de biodiversité.**

**Considérant** le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s’attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité.

**Considérant** qu’il y a urgence d’agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d’espèces menacées et la destruction d’écosystèmes uniques.

**Considérant** les effets positifs de la nature sur la santé des populations.

**Considérant** les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030.

[Ajouter d’autres considérants selon votre mission et vos compétences]

**Considérant** que les municipalités, par les pouvoirs qu’elles possèdent en matière d’aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité.

**Considérant**…

[nom de votre organisation] s’engage :

À contribuer à l’atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et soutient la mise en œuvre du Plan nature 2030;

À travailler en concertation avec les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

OU

[nom de votre organisation] s’engage :

À contribuer à l’atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et soutient la mise en œuvre du Plan nature 2030.

À s’enquérir (OU À continuer de s’enquérir) de l’état de la biodiversité sur son territoire et de s’assurer de maintenir le suivi sur ce dernier.

À intégrer à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s’assurer de l’atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire.

À participer à l’effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d’espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité.

À soutenir les projets d’aires protégées sur le territoire, afin d’atteindre les cibles de 30 % de protection d’ici 2030.

À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire.

À participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation.

À poursuivre les efforts d’élimination complète des pesticides dangereux d’ici 2030.

À travailler en concertation avec les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

À se fonder sur le document Plan Nature 2030 du Québec pour l’élaboration des stratégies ou programmes tendant à assurer la conservation de la biodiversité.

À encourager les pratiques culturelles traditionnelles autochtones de préservation de la biodiversité compatibles avec les impératifs du Plan Nature 2030.

À encourager les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la biodiversité.

À renforcer les échanges d'informations, provenant de toutes les sources accessibles au public, intéressant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

À fournir, en fonction de nos moyens, un appui et des avantages financiers en ce qui concerne les activités régionales ou municipales tendant à la réalisation des objectifs du Plan Nature 2030.

À soutenir des solutions visant l’accessibilité à des milieux naturels pour nos citoyens.

Fait à le